battants de 1870-71 rappelle à ses membres la réunion de dimanche 21 courant à son local à 5 heures du soir.

Ordre du jour. — Question du drapeau et projet de visite à la société des anciens combattants de Roubaix en leur local.

LILLE

Un maître escroc

(Nouveaux détails)

Charles Rape, qui s'est fait arrêter à la suite de l'incident d'audience rapporté hier, a été reconnu en prison par de connaissance à la maison d'arrêt, car il avait déjà été arrêté à Lille en décembre 1891, pour vol commis à Paris.

C'est M. Delalé, juge d'instruction, qui est chargé de l'enquête relative à cet escroc. Dans la chambre qu'il occupait à Lille depuis lundi, on a trouvé quatre cassettes (vieille caisse de cigares) remplie de papiers qui semblent minutieusement compulsés par le magistrat-instructeur.

Il était aussi porteur d'un trousseau de clés dans lesquelles il en a indiqué une comme étant celle d'une valise qui aurait soi-disant laissée à Paris. On va chercher cette valise n'aurait pas été déposée en ville ou consignée à la gare.

Quant ses occupations habituelles, on n'a pu encore les établir d'une façon positive et M. Delalé a écrit dans différentes directions pour demander des renseignements. En tout cas, on est presque certain qu'il a été employé à la Société des wagons-lits.

Accident de travail. — Mardi après-midi, vers quatre heures et demie, M. Joseph Smits, 50 ans, rue des Arts, 25, ouvrier plomb er chez M. Debaisieux, rue Solférino, 300, était occupé à ressouder un urinoir chez Mme Delaunay, rue Jeanne d'Arc. Tout-à-coup le mélange de plomb et de cire à cacheter qu'il avait fait fui sauts à la figure, dont toute la partie inférieure fut brûlée. Les brûlures sont tellement graves que le pauvre ouvrier a été obligé d'aller se faire soigner à l'hôpital Saint-Sauveur.

Un noyé. — Hier, vers midi et demi, M. Alexandre Ghilain, bateelier, domicilié à St-Ch'ain (Belgique) a retiré de la Haute-Deûle, en quai Vauban, le cadavre d'un inconnu.

Ce cadavre qui a séjourné pendant au moins deux mois dans l'eau, a été examiné par M. le docteur Laurent, qui a constaté qu'il portait deux blessures à la tête; mais elles proviennent de coups de gaffes de mariniers.

Voici le signalement de cet inconnu :

Environ 35 ans, taille 1 m. 70, cheveux, sourcils et moustaches noirs ; vêtu de deux gilets de drap noir, deux gilets de coton gris, maillot à raies blanches et bleues, pantalon noir, veston fond gris, souliers napolitains en bon état.

Le cadavre a été transporté à la Morgue.

Accident de voitures. — Hier après-midi, vers trois heures, les voitures de MM. Decoster-Verley, rue de la Louvière, 29, et Lefièvre, épicier, rue Nationale, 3, étaient heurtées en face du magasin de M. Lefièvre. Sont un carreau a été brisé à la voiture de M. Decoster.

LE NORD

Rachourdin. — Un de nos confrères annonce qu'à la suite d'un sermon très socialiste prononcé le jour de Noël à la grand'messe, un vicaire d'Haubourdin a été envoyé en disgrâce à Ste-Noël.

Incendie près d'Armentières

Mercredi soir, vers dix heures, M. Salomes Gelthof, fermier, près de la gare de Nieppe, jouait aux cartes avec une dizaine de personnes du voisinage lorsque M. Marie Beghin, garde-barrière du passage à niveau de la rue de Steenwerck, vint l'avertir que le feu couvait l'incendie éclairait la grange de la ferme.

Pendant que le feu prenait en quelques instants une rapide extension, toutes les personnes présentes chez M. Salomes s'empressèrent de mettre à l'abri des flammes, le cheval, les vaches ainsi que la plus grande partie du mobilier.

Le corps de logis, les étables, furent bientôt le sort de la grange incendiée et les pompiers de la commune durent se contenter de préserver des atteintes du feu une petite dépendance de la ferme, ainsi qu'une habitation voisine.

Les causes de cet incendie ne sont pas plus connues que celles qui ont déterminé, il y a deux mois, le sinistre de la ferme Cardon, située également entre les gares de Nieppe et d'Armentières.

M. Salomes estime les dégâts à 6000 francs. Il y a assurance.

DOUAI

Arrestation. — La police a opéré l'arrestation du nommé Bauvin Henri, 16 ans, sans domicile fixe, inculpé de mendicité.

Morigaies. — Réunion de mineurs. — Une réunion privée à laquelle assistaient environ 200 mineurs, les membres du soir à 7 heures, chez M. Brunet, cabaretier, rue de Douai.

A 8 heures, le citoyen Harmas annonce aux citoyens que le secrétaire général Mondet est souffrant et ne pourra assister à la réunion.

Il a ensuite rendu les travaux des divers congrès tenus en 1893. Il a vivement critiqué des dépenses faites par la Caisse syndicale (secours aux candidats, frais de voyage, etc). Il a été à son ouvrier, il a secondé vers 5 heures du matin et a se trouver à l'accrochage à une heure.

Cet le seule manière d'obtenir, par l'union, à la journée de huit heures de travail.

Montrer à dit qu'il opérait une intervention prochaine de l'administration pour obtenir la réintégration des ouvriers congédiés. Il a terminé en prenant de la société responsable en commission à Tourgeon et et invitant les ouvriers à rester unis sous le drapeau du syndicat.

La réunion s'est séparée à huit heures.

VALENCIENNES

L'ATTENTAT DE DENAIN

L'enqu'ête sur l'attentat criminel du 2 janvier continue toujours très activement, sans donner malheureusement de résultats appréciables. Le parquet de Valenciennes s'est de nouveau rendu à Denain hier, mercredi, et a passé une partie de la journée sur les lieux du crime. Nous ne connaissons point le résultat de son enquête.

Lourches. — A la ferme l'*Enclos*, M. Augustin Tison, âgé de 20 ans, a été blessé à la jambe gauche par la chute d'une pièce de bois.

— A la ferme de la *Neuville*, M. Alfred Debiève, âgé de 20 ans, mineur, a été accidentellement de l'étage de 448 mètres à celui de 508 dans un tonneau. Un morceau de bripe détaché de la partie supérieure du puits vint le frapper à la tête. Sa blessure n'est pas grave.

— M. Raymond Parent, âgé de 46 ans, de Wallers, en voulant attacher un bragon de machine des forges à une grue roulante à fin pris autre celle-ci et lutit wagon. On a constaté de sérieuses blessures à la tête et à la poitrine.

Son état est très grave.

— M. Désiré Perrier, âgé de 18 ans, puddleur à la usine a été blessé à l'oeil droit par un éclat de laitier.

AVESNES

Le parricide de Prisches

Nouveaux détails

La chef de la maison de Mme Agligot, a été retrouvée dans une fontaine, à Beaurepaire. C'est un jeune enfant qui, en jouant, a découvert cet objet, au fond de l'eau.

Ce fait, d'une extrême importance, accroît les fortes présomptions qui pèsent sur les époux Agligot-Forchet, habitants de Beaurepaire.

Beno't Agligot avait depuis longtemps, à l'égard de sa mère, une conduite de nature à provoquer les soupçons qui ont pesé sur lui dès la découverte du crime; sans aures faits, on nous eût qu'un temps où ils habitaient ensemble, il avait plus d'une fois enfermé sa mère dans une rancoise de jardin.

L'opinion publique, à Prisches et dans les environs, accuse formellement les époux Agligot d'être les auteurs du crime.

L'instruction est activement menée et le magistrat qui la dirige réunit les charges nombreuses qui pèsent sur les inculpés avant de leur faire subir un interrogatoire décisif, au cours duquel on espère obtenir des aveux.

DUNKERQUE

Kiosques déballés. — Pendant la nuit dernière, trois kiosques établis sur la plage ont été fracturés et les principaux objets qu'ils contenaient, ont été enlevés.

La police a saisi un assistit à la fête cerle des malfaiteurs qui ne tarderont pas à être arrêtés.

Sociétés républicaine organisé, pour le 26 courant, un grand concert d'orgue (section, danse, bâton et contre-pointe) qui aura lieu en son local, 9, rue de l'Abreuvoir, à 8 heures de l'après-midi.

Les sociétaires qui désirent prendre part à cet avant comme les sociétaires de se faire inscrire au secrétariat de la Société, jusqu'au 20 janvier, inclusivement.

Vol de laines. — La police recherche un individu inculpé de vol de laines sur le sort et qui a réussi à échapper au moment où il était surpris en flagrant délit.

Accidents. — Hier, vers huit heures et demie du matin, M. Lecouster Charles, 51 ans, pesant 1m. 17, rue Nationale, occupé près du pont de jonction à pousser un chariot à bras chargé, quand il est le pouce de la main droite pris entre la roue et le chariot, ce qui a occasionné une forte blessure.

— Quai du Môle, n° 1, vers quatre heures, un ouvrier, M. Millevile Théodore, 22 ans, rue des Passerelles, 24, est tombé en glissant sur la voie ferrée, alors qu'il était porteur d'un sac de graine, pesant 75 kilogr. Dans sa chute il s'est fracturé le bras gauche.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Avion près Lens. — L'Harmonie municipale de cette commune, et bien dirigée par M. Jules Lecat, vient de décider de prendre part à un des grands concours qui auront lieu cette année, probablement à Paris.

Nos meilleurs vœux de succès accompagnent les musiciens d'Avion.

Pont-à-Vendin. — *Accident.* — Mardi dernier, vers une heure de l'après-midi, le sieur Lorin Charles, ouvrier, traversait le canal, dans une barque pour se rendre à sa maison, lorsqu'il perdit tout à coup l'équilibre et tomba à l'eau. Il se serait noyé sans le secours de plusieurs ouvriers, témoins de l'accident.

Choques. — La gendarmerie a arrêté le nommé Joseph Tinfignac, instituteur-adjoint, pour attentats à la pudeur commis sur de petits garçons.

SAINT-OMER

Revue. — Mercredi soir, à dix heures et demie, sur la place d'armes, M. le général Liberman a passé en revue la troupe de la garnison.

La musique du 5e de ligne a joué la *Marseillaise* à l'arrivée du général.

M. le colonel Dante du 21e dragons, qui présentait les troupes, a reçu le général et l'a accompagné pendant la revue après laquelle il a officiellement décoré de la Légion d'honneur, M. Lampe, médecin major, M. Biot et M. Tourel du 7e régiment d'artillerie, M. Gérard, pris-major à la médaille militaire à M. Noirel, adjudant.

Le défilé conduit par M. le colonel Dante s'est fait dans d'excellentes conditions.

BOULOGNE-SUR-MER

VOL DE DÉPÊCHES À LA POSTE

Dans la nuit de samedi à dimanche, le courrier de la poste se rendait à la gare des transbordements des dépêches. Un des employés prit de dépêches, qu'il transportait dans sa voiture au pet t bureau de poste placé à la gare centrale, où le triage a lieu.

Dimanche matin, les dépêches pour Pont-de-Briques étant expédiées au bureau de poste de cette commune.

Le facteur, en prenant livraison, constatait qu'un trou avait été pratiqué au sac et que des valeurs, dont le chiffre est assez élevé, étaient disparues.

Le facteur prévint aussitôt son chef qui télégraphia à M. le receveur des postes. Une enquête est ouverte. Les numéros des titres volés ont été télégraphiés partout et opposition a été faite sur les valeurs.

UNE VIEILLE AFFAIRE

Il y a deux ans venait devant le tribunal de Boulogne une affaire d'escroquerie, dans laquelle un braconnier, Costeux, de Guines, était inculpé d'avoir commis, outre le délit de chasse, celui beaucoup plus grave, d'avoir tiré deux coups de fusil sur un garde.

Costeux, frappé à une jambe de M. Michaux, avait été acquitté du second chef, mais condamné à 50 fr. d'amende pour chasse et 15 jours de prison pour coups et blessures, parce qu'il s'étant rendu à son domicile pour l'arrêter.

A la suite de ce jugement, M. le procureur de la République, qui avait été prévenu de fraudes, avait fait appel. La Cour de Douai après de longues délibérations s'était déclarée incompétente.

L'affaire arrivée à la cour portée devant la Cour de cassation qui avait cassé la décision de la Cour de Douai et renvoya Costeux devant la Chambre des mises en accusation sous l'inculpation de tentative d'assassinat.

Mardi est arrivé à Boulogne un conseiller à la Cour de Douai, assisté d'un rapporteur près le tribunal de Lille. Ce magistrat était accompagné de M. Poulle, substitut, et d'un greffier.

Ces messieurs se sont rendus dans le bois de Pianne.

Devant Costeux, qui est toujours en prison, ils ont rétabli le drame et ils ont interrogé un grand nombre de témoins. L'instruction avait été commencée la veille et elle a duré jusqu'à une heure très avancée de la nuit ai jeudi.

Elle se continuera aujourd'hui. Il est plus que probable que Costeux sera traduit devant la cour d'assises de St-Omer dans le courant de mars.

CALAIS

Chronique Calaisienne

La grande majorité de nos concitoyens ne veut avoir rien de commun avec les syndicats de Notre-Dame de Travail. M. l'abbé Garnier est le grand ordonnateur de ce progrès à Calais, des œuvres qui il a fondées. Il peut être fier du résultat obtenu ; déjà Pinthon, ouvrier, a pu ouvrir un magasin chez nous, croit chaque jour et nous pourrons citer des ouvriers qui forment, sous peine d'expulsé en leurs ouvriers à faire acte d'adhésion aux statutons de M. l'abbé.

Vous semez la haine autour de vous en agissant ainsi, meseleurs; vous forcez des pères de famille à dessiqui hypocrites pour conserver leur pain quotidien, quel est donc votre espoir ? Pensez-vous réussir à faire prospérer chez nous les Notre-Dame de l'Usine et autres qui ont fait leur apparition dans le Nord il y a quelques mois ? Rayez ces, avez vos papiers, mes bons meseleurs, vous augmenter le nombre des livres pensieux ; vous vous attirez des haines qui pourraient bien éclater un jour, vous jeter le trouble et la division dans notre population et c'est tout.

Dite que ces richards sans vergogne, viennent semaine nous parler de la liberté des pères de famille ! Vous nous montrez ce que vous entendez par là, nous ne pouvons trop vous en remercier, car après vos actes de tyrannie honteuse, il faudrait vérit-blement être par trop gogo pour ne laisser prendre à vos boniments.

*

Le Conseil municipal trouque que nous avons ce moment, vient de doter la ville de kiosques lumineux ; c'est la une bonne chose. Que ne faire-t-il donc pas s'il était plus ardent des lumières ? Les gens qui frequent soit par force, soit parce que leurs occupations les empêchent de s'occuper des affaires de la ville, sont encore parce qu'ils qui quitte Calais de-ci-de-là pour le bon, il prefai en effet qu'on peut dans notre ville être soucieur municipal fut-ruinter.

Grâce aux kiosques Contenseus, les Calaisiens pourront, à la nuit, lire leurs montres, question grave ici à cause des arrêtements de nos horloges du beffroi et de la place Crèvecœur, que l'on voit parfois les jours de temps vacant ou retardent d'une demie ou minutes en un jour. Impossible alors de savoir l'heure, à moins d'aller à la gare ; mais l'horloge de cette dernière est bien souvent aux aux violences de l'o. ragan et alors que faire ?

Définitivement les kiosques Contenseus sont appelés à rendre de grands services à la ville de Calais ; ils pourront à ce point de vue faire concurrence à d'autres affiches sur-lumineuses, je ne veux pas dire que ceux-ci ne s'obscurcir quelque fudeur plus ou moins brillantes.

En résumé, bientôt rien ne manquera pour faire de Calais une ville à grandes attractions horloges lumineuses, chaleurs de nécessité, mâts de cocagne dans les rues, etc... Qui donc pourrait se plaindre ? On n'est pas sûrement trouvé-le bien et soyez persuadé au contraire de notre grande joie de notre grand bonheur.

Un Indépendant.

Rice. — La police a dressé procès-verbal à la charge de Pierre Auguste, 17 ans, et Pouilly Louis, 17 ans, tailleur, rue Hestichon, pour violences réciproques.

Tarasse. — Vivier Alfred, 51 ans, repréteur, rue de l'Espérance, a été arrêté pour ivresse manifeste.

Vol de pigeons. — Trois pigeons ont été dérobés à l'aide d'escalade chez M. Valeur, rue Gillès, 58.

AISNE

Un festival à Hirson

Un festival international d'harmonies, orphéons, groupes de gymnastes, compagnies de sapeurs-pompiers, sociétés de gymnastique et de tir, aura lieu à Hirson le dimanche 17 juin 1894.

Puissance miraculeuse

Je souffrais depuis plusieurs mois d'un lumbago qui m'occasionnait dans les reins les plus violentes douleurs que l'on puisse ressentir, à tel point qu'il m'était impossible de rester ainsi pendant plus d'une minute. Mes différents essaient étudié mon cas sans y apporter le moindre soulagement. Un ami me conseilla un essai de St-Jacobs Oil, qu'il m'amène exprès mente en bénéficiant de sa puissance miraculeuse. Après l'emploi du premier flacon, j'ai éprouvé immédiatement un soulagement général, et après un deuxième, ma guérison était complète. Je n'hésite pas un instant à conseiller aux personnes souffrant du même mal, d'essayer du St. Jacobs Oil.

Madame LANDRY,
6, Rue des Ecoles, Puteaux.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à toute personne qui lui en fera la demande, le moyen qui a mettre fin à une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, rhumatismes et de douleurs, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain toutes les remèdes connus. Cette offre, dont on apprécierà le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire une lettre avec timbre-poste à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées. 6141

Encore le Pétrole

Un terrible accident causé par l'imprudence est arrivé hier matin à Vincennes.

Dans un petit pavillon situé au numéro 23 de la rue des Carrières, habite une famille, composée du père, de la mère et de quatre enfants. Hier, à onze heures du matin, la mère, Mme Louise T..., se trouvait au rez-de-chaussée près d'un fourneau et tenait une bouteille pleine de pétrole dont elle garnissait une lampe.

Quelques gouttes de liquide étant tombées sur le fourneau, s'enflammèrent et mirent le feu aux vêtements de Mme T... Cette dernière, saisie de peur, laissa tomber la bouteille, qui naturellement se brisa. En un instant, le pavillon tout entier en flamme se trouva au milieu d'un immense brasier.

Elle se sauva dans le jardin. Son mari et deux des enfants, aux cris poussés par Mme T..., s'étaient rendus vers elle et tous les trois, se débattant au milieu des flammes. Le mari, avec un grand sang-froid, saisit sa femme et sauva de la rouler sur le sol, pendant que les deux enfants, plus effrayés, couraient, apportaient l'un des vêtements, l'autre un seau d'eau. Ces efforts multiplés réussirent.

On parvint à éteindre le feu avant que Mme T... fut complètement brûlée, mais elle était dans un état affreux, et elle est morte au bout de quelques heures, après une affreuse agonie.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 19 Janvier 1894

L'audience du tribunal correctionnel d'hier, sans être trop chargée, a eu un caractère intérêt par suite des affaires qui y ont été liquidées.

LILLE

Détournements. — Edouard Durier, 19 ans, et Gustave Durier, 21 ans, tous deux de Lille, sont accusés d'avoir détourné des objets mobiliers qui avaient été saisis judiciairement.

Durier aîné, qui avait été condamné ce dont on l'accuse, il n'a jamais rien détourné et il est, à cet fait, c'est à son tour.

Le tribunal accepte ces explications et l'acquitte. Quant à le femme, se défense était beaucoup moins probante, le tribunal lui inflige 15 jours de prison avec application de la loi Bérenger.

Abus de confiance et banqueroute. — Le nommé Jacques Dumez, 36 ans, négociant du Pas-de-Calais, fait défaut. Dumez a été mêlé à quelques mois, pour une somme de 30,000 francs au préjudice d'ailleurs, une de Flandre, 3, il a vous qu'à la moitié de ces sommes, puis il a fait des dupes, après quoi, il a pris la fuite. Les trois parties, après avoir vainement examiner sa situation, est constaté qu'il n'avait pas de livres réguliers, ce qui n'est pas pour détruire le chiffre des sommes qui n'est fait vérifiant indément.

Le tribunal condamne Dumez à 1 an de prison et 50 fr. d'amende pour abus de confiance et banqueroute.

Coups de révolver. — C'est bien seulement que le jeune Carlos Doual, 16 ans, rue Ste-Catherine, qui a tiré un coup de revolver le 7 décembre dernier chez qui M. Aix, dentiste, était lui-même une facture, a passé devant le tribunal correctionnel.

En raison de son jeune âge et des peu d'importances de l'affaire, les juges ne lui ont ordonné que 25 fr. d'amende pour port d'arme prohibée.

Abus de confiance. — Gustave Marchand, 26 ans, voyageur de la maison Decombes, de Lille, avait fait opposition à le jugement du 23 décembre 1893, qui l'avait condamné à 6 mois de prison et 25 fr. d'amende, pour abus de confiance commis au préjudice de son patron. Le tribunal, sur l'opposition, a purement confirmé sa première condamnation.

Vols. — Un artilleur Victor Verague avait fait opposition à un jugement du 9 décembre qui l'avait condamné à un an de prison pour vol. Bien qu'il ait été assigné régulièrement, Verague fait défaut à l'audience et le tribunal confirme son premier jugement.

Coups. — François Levage, 37 ans, journalier, qui vient d'avoir sur le dos des condamnations, est accusé d'avoir frappé violemment, notamment avec un morceau de verre cassé, le sieur Mathieu, dans la soirée du 27 décembre. Pour ce fait il s'entend condamner à 15 jours de prison.

Vol de couteaux. — Il y a quelques jours, nous avons annoncé l'arrestation de trois gamins, Edmond Vandeverne, 13 ans, écolier ; Eugène Dupont, 12 ans, écolier, et Charles Demarcq, 16 ans, sans profession, qui avaient volé chacun un couteau au Lazar de Mme Caron, place Saint-Martin.

Ces gamins venaient s'asseoir hier sur le banc des prévenus.

Malgré l'intervention de son père, le sieur Mathieu, Descarpentries est condamné à 8 jours d'emprisonnement ; Dupont, deux jours de prévention. Quant à Demarcq, on ne le verrait plus, Dupont et Duchat, ils sont remis à leurs parents, civilement responsables des frais que le tribunal met à leur charge.

HAUBOURDIN

Tromperie. — Le vérificateur des poids et mesures de la commune Haubourdin, a constaté, le 30 ans, épicière à 11 ubourdin, des faux poids mêlé à des poids contrôlés ; c'est pourquoi l'épicière venait s'asseoir aux bancs des prévenus. Bien qu'elle affirme qu'elle ne se servait pas de ces poids, Cécile Carpentier s'entend condamner à 25 fr. d'amende. Mme Carpentier, propriétaire du local dans lequel vers ème s'a la mutrie s'étaubourdin et à la porte du domicile de la délinquante.

WATTRELOS

Vol. — Marie Roquet, 19 ans, ménagère, venait prendre place sur le banc de la correctionnelle, avec un nom bien connu du bras. Et le sieur de... est accusé d'avoir volé une somme de 5 francs.

Marie Roquet qui habitait et demeure encore dans la maison de son oncle, reconnaît avoir frisé la tentation mais n'avoir trouvé que 4 sous, qu'elle s'est gêne ; elle a remboursé petit à petit sur son travail. Elle met le vol sur le compte de sa protesse.

En raison des bons renseignements que donne sur elle la plaignante, le tribunal condamne Marie Roquet à 2 jours de prison avec application de la loi Bérenger.

Coups et bris de clôture. — César Dendauve, 17 ans, chauffeur, qui s'est avisé d'aller briser la porte du domicile des époux Devienne, s'est en outre livré à des voies de fait sur la personne de Marie Rollet, femme Devienne.

Le tribunal lui octroie 15 jours de prison et 16 fr. d'amende avec sursis.

Coup de couteau. — Au mois d'octobre dernier, certain dimanche soir, Rue de Hatchbrock, furieux d'être chassé du cabaret de Mme Marcy, le 19 porté un coup de couteau.

Il a défié à l'audience et le tribunal le condamne à 3 mois de prison.

WATTRELOS

Expulsion et rébellion. — Nos lecteurs ont sans préjugé à la mémoire la petite scène de famille qui s'est passée à Wattrelos en plein cabaret de Clémence Masseur, 38 ans, et Clémence Jadoul, 35 ans. Vous les avez sous le coup d'une condamnation à 3 mois de prison. Jadoul a tenté de se rebeller contre les gardes qui l'arrêtaient. Le tribunal les condamne chacune Jadoul à 2 mois de prison et Clémence Masseur à un mois de la même peine.

WATTIGNIES

Outrages. — Le nommé Cornette — Charles Vandeville 30 ans, le répétiteur d'un irrogue fielle a, c'est permis d'insulter M. Dartier, maire, dans la nuit du 1er au 2 janvier. Il a, en outre, dit qu'il s'est rendu chez lui et s'est perté à des voies de fait sur sa personne, sans l'intervention d'un voisin Dartier, Hiroll, le maire a été obligé de le faire arrêtés.

La conférence, le tribunal condamne Vandeville à 3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

*

Le tribunal a en outre prononcé les condamnations suivantes :

Un mois et 500 francs d'amende à François Farar pour fraude.

La même peine à Marie Monteagne, de Roubaix, pour le même délit.

Six mois de prison à Jean Maricaux pour infraction à un arrêté d'expulsion et un mois (contrevenant à un arrêté d'expulsion et 500 fr. d'amende à Jules Lagrange pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Me COURANT.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Audience du 18 janvier

Magnier Alexandre, 21 ans, tisseur à Anor, condamné à 2 mois de prison, 16 francs d'amende Wyngaelen, [illegible] — Dupont Paul, 24 ans, ditsseur à Wignehies, condamné, chacun 3 mois de prison et 500 fr. d'amende. — Colombier Cyrille, 37 ans, tailleur à Mondropuis, 2 mois et 500 francs d'amende.

Hanse Léon, 20 ans, journalier sans domicile, vol de vêtoiles le jour de prévention 2 mois de prison.

Lorand Charles, 26 ans, domestique à Longchamps, condamné, 6 heures.

Vincent Jean, 54 ans, journalier à Ohis, mendicité, 20 jours.

Cour d'Assises du Nord

La prochaine session

Le président de M. le premier président de la Cour d'appel, les assises du Nord s'ouvriront à Douai le lundi 19 février, sous la présidence de M. Vibert, assisté de MM. Gheerbrant et de Monluc, conseillers.

Tribunal correctionnel de Saint-Omer

Qui été condamnés pour vagabondage et mendicité : Joseph Vandenbrouck, 30 ans, journalier sans domicile, 4 mois de prison, Vol. Bayrendel Guilbert, 61 ans, journalier à Audruicq, 6 mois de prison, Billiet Jean-Baptiste, 19 ans, journalier à Coyecques, 16 fr. d'amende, Henri Leroy, 15 ans, sans profession à St-Martin-au-Laert, 25 fr. d'amende, Jean Lefebvre, 19 ans, journalier à St-Martin-au-Laert, 15 jours de prison et 50 fr. d'amende. Alfred Obin, âgé de 33 ans, ménager à St-Martin-d'Hardinghem, 30 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger. Léonce Delhaye, 26 ans, berger à St-Martin-d'Hardinghem, 50 francs d'amende avec application de la loi Bérenger, Eugène Forestier, Désiré Boitrel, 30 ans, journalier à Longuenesse, 5 jours de prison et 10 fr. d'amende. Valentin Joseph Hochart, 34 ans, cultivateur à Bayenghem-les-Seningham, 5 jours de prison.

AUX PERSONNES PRÉVOYANTES !

Il est étonnant que tant de personnes qui tiennent à conserver une consommation quotidienne de vin de

BANYULS-TRILLES

n'aient pas l'INFLUENZA, cette maladie qui depuis quelques années a fait de si nombreuses victimes.

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Nouvelles à la Main

Une nouvelle bonne se présente ce matin. Interroge :

— Vous êtes... sage, le prénome ?

— Si je savais ! Au point que je n'ai même de dégraser devant les yeux du bouillon sans rougir.

BRULE-MAISON.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Bureau à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h. 1/2. — Vendredi 19 janvier 1894. *Les Rois*, drame russe à grand spectacle en 5 actes et 9 tableaux, par Victorien Sardou.

PETITE CORRESPONDANCE

H. D. — Non. — *A. D. H.* — 160, boulevard Magenta.

Le Pilotrin.

CONVOCATIONS

Les Anciens Orphéline de l'Hospice de Roubaix sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dim-che 84 courant, à 7 heures au soir, chez Mme Yve Joseph Dubiefl, rue de l'Ecoule, 56.

Objet de la réunion : Formation d'un groupeaux funérailles de M. Camille Castelain.

Etat-civil de Roubaix

Du 18 janvier

Naissances. — Madeleine Pocquet, rue de Mouvin, 1 — Germaine Agache, rue de Tilleul, 2 — Henri Lazarus, rue de l'ensin, 193 — Angèle Heyrinckx, rue de Fontenoy — Eugénie Peuvrier, Hôtel-Dieu — Gaston Hennebo, rue de la Bonnet, 45 — Elise Delsaut, rue St-Antoine — Augusta Van Heuverswyn, rue Blaise — Victor Dufourmont, rue de l'Ileul, 122.

Décès. — François Vatenar, 67 ans, rue Turbide, 12 — Vincent Langlin, 5 mois, rue Nouve-Dame, 27 — Victoria Pallier, 15 ans, Hôtel-Dieu — Julienne Dansette, 20 ans, place Fosse aux Chênes, 27 — Vincent Langlin, 7 mois, rue Fourcroy, cent Debox, 3.

Etat-civil de Tourcoing

Du 18 janvier

Naissances. — Jules de Foercks, rue des Phalempins — Jeanne Desrousles, rue du Bois — Elisabeth Delhoisse, rue des Carriers — René Desmarcq, rue de Mouvaux.

Décès. — Sophie Dhaze, 71 ans, rue des Phalempins.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en toutes temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Coupons payables sans frais au Comptoir ou aux Bureaux.
Coupons de Rente Française, Belge, Hollandaise, Espagnole, Portugaise, Russe, Turque, Egyptienne, Brésilienne, Argentine, Chilienne, Mexicaine, Uruguay, Chemins de fer, Actions de Mines, Diamants, Charbonnages, Sucreries, Sucrages, Banques, Assurances, Canaux, Ponts, Tramways, Gaz, Eaux, Usines, Hôtels, Magasins, Immeubles, Terrains, Actions et Obligations de Villes, Etats, Sociétés, Actions de Jouissance, Parts de Fondateur, Parts de Mines, Parts de Brevets, Actions de Chemins de fer, Actions de Canaux, Actions de Banques, Actions de Charbonnages, Actions de Sucreries, Actions de Sucrages, Actions de Tramways, Actions de Gaz, Actions de Eaux, Actions de Usines, Actions de Hôtels, Actions de Magasins, Actions de Immeubles, Actions de Terrains, Actions de Mines, Actions de Diamants, Actions de Brevets, Actions de Assurances, Actions de Ponts